



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 MAI 2012**

**DELIBERATION RELATIVE A L'ADOPTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT
DU SIUAPS**

Le 11 mai 2012, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

➤ a autorisé le versement d'une subvention au profit du Service Interuniversitaire des Activités Physiques et Sportives de Bordeaux (SIUAPS) d'un montant de 66 766,46 €.

Son financement sera assuré par :

- les droits universitaires facultatifs « sport », à hauteur de 50 % des droits perçus à ce titre,
- l'allocation des moyens.

Compte tenu de son montant, la subvention fera l'objet d'une convention entre l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 et l'Université Victor Segalen pour le SIUAPS.

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 11 mai 2012.

Nombre de membres présents	23
Nombre de membres représentés	6
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Nombre de votes pour	29
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN